Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Affaire suivie par : BOURDET Matthieu Téléphone : 05 61 55 66 06

daji.elections@univ-tlse3.fr



Annexe attachée à la Décision n° 2025-OR-226

ANNEXE I : Liste des laboratoires dans lesquels les personnels des ONR hébergés¹ sont invités à participer aux élections du conseil de la FSI 2025 de l'Université de Toulouse²

Unités de recherche	
CBI	LCC
CEMES	LCPQ
CIRIMAT	LGC
CRCA	LHFA
FR-AIB	LIPME
ICT	LMGM
IPBS	LNCMI
IRIT	LPT
IMT	LRSV
L2IT	MCD
LASS	RESTORE
LAPLACE	SOFTMAT
LCAR	SPCMIB

Votent dans ces laboratoires multi-sites les personnels des organismes nationaux de recherche hébergés sur un site géographique UT.

¹ Personnels hébergés dont l'employeur n'est pas l'UT = personnels des ONR (CNRS, INRAE, IRD et Inserm) ;

² Annexe mentionnée à l'article 3 relatif au Corps électoral.